

JORF n°0300 du 27 décembre 2016

Texte n°99

Arrêté du 20 décembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

NOR: VJSR1637579A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2016/12/20/VJSR1637579A/jo/texte>

Par arrêté du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 20 décembre 2016, est autorisée, au titre de l'année 2017, l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans la spécialité « sciences humaines appliquées ».

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du 7 mars 2017 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio - Amiens - Bordeaux - Dijon - Lyon - Marseille - Montpellier - Nantes - Orléans - Paris - Rennes - Rouen - Strasbourg.

Régions, départements et collectivités d'outre-mer : La Réunion - Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte - Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 12 juin 2017.

Le lieu des épreuves orales d'admission sera communiqué ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au jeudi 5 janvier 2017.

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 6 février 2017, délai de rigueur.

Au moment de leur inscription, les candidats doivent faire connaître les trois thèmes qu'ils ont retenus pour l'épreuve d'admission n° 5.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le serveur

des ministères sociaux à l'adresse suivante :

<https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet des ministères sociaux à l'adresse suivante :
<http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>

- par courriel du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 heures à l'adresse électronique suivante :
drh-concours@sg.social.gouv.fr

Les formulaires d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le lundi 6 février 2017 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi :

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, direction des ressources humaines, bureau du recrutement (SD1C), « Recrutement CEPJ 2017 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout formulaire posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

La date limite d'envoi du dossier personnel exigé des candidats admissibles pour l'épreuve d'admission n° 5 est fixée au 24 avril 2017 à minuit, délai de rigueur.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr

La composition du jury sera fixée ultérieurement.